

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 07 JUILLET 2009 à 19H30**

**COMPTE-RENDU**

Présents : Pierre MONTAGNE, Maire ; Gérard MONTALON, Christophe DIELEN, Raphaël SOTON, Adjoint ; Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Nadine DUMAIRE, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Eric MARTIN, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Christelle ORAND, Christian ROUCHON.

Absents excusés : Patricia FOUCAULT donne pouvoir à François LECOMTE, Noël GREVE donne pouvoir à Alain COURRAULT, Ludwig MONTAGNE donne pouvoir à Pierre MONTAGNE, Luc RODET.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 09 juin 2009 et propose de rajouter 1 point supplémentaire à l'ordre du jour. Il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association ADMR Saint Uze/Saint Barthélemy de Vals.

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

**CONTRAT ADDIM – ANNEE SCOLAIRE 2009-2010**

Monsieur le Maire rappelle que la proposition initiale de l'ADDIM Drôme (Association Départementale pour la Diffusion de l'Initiation Musicale) pour l'année scolaire 2009/2010 s'élevait à 5 710 € pour 9 séances d'expression musicale pour chacune des 6 classes et 2 concerts éducatifs. Compte tenu de son coût élevé, cette offre a été refusée par le Conseil Municipal. Un courrier a été adressé à l'ADDIM afin de leur demander une offre ne dépassant pas 5 000 €.

La nouvelle proposition de l'ADDIM s'établit comme suit : 9 séances d'expression musicale pour chacune des 6 classes et 1 concert éducatif (au lieu de 2) pour un coût de 5 132 €.

Avant toute décision, il est décidé de prendre contact avec les centres musicaux ruraux afin de comparer leurs prestations et leurs tarifs.

**ASSAINISSEMENT DE VILLENEUVE - CONVENTION AVEC ASF POUR TRAVERSEE DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la création du réseau d'assainissement du hameau de Villeneuve, un passage sous le domaine public autoroutier est nécessaire.

Par conséquent, il y a lieu de signer une convention avec ASF autorisant la Commune de Saint Barthélemy de Vals à établir sur le domaine public autoroutier concédé un ouvrage souterrain de collecteur d'eaux usées traversant les emprises de l'autoroute au droit du PR 41,161 dans le PICF 411.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre ASF et la Commune de St Barthélemy de Vals concernant la traversée du domaine public autoroutier concédé par le réseau assainissement de Villeneuve.

## **CONFECTION ET FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE – CHOIX DU PRESTATAIRE DE SERVICE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une mise en concurrence a eu lieu pour le choix d'un prestataire de service assurant la confection et la fourniture des repas en liaison froide du restaurant scolaire à partir de la rentrée scolaire 2009/2010.

Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offres.

C'est la société Compass Group qui fournissait jusqu'à présent les repas de la cantine scolaire, qui a fait la proposition la mieux-disante par rapport aux critères fixés.

Monsieur le Maire propose donc de continuer à lui confier cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de signer une convention avec la société COMPASS GROUP, sise 256 rue Francis de Pressensé à Villeurbanne pour la confection et la fourniture de repas en liaison froide du restaurant scolaire.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES « LES DEUX RIVES » - PROROGATION DE L'OPERATION FACADE**

Dans le cadre de l'avenant du contrat de développement de la Drôme des Collines, la Communauté de Communes « Les 2 Rives » propose de proroger l'opération façades et demande aux élus de définir le périmètre de l'opération façades pour la Commune ainsi que l'octroi d'un co-financement éventuel.

Lors de sa prochaine réunion, la commission urbanisme souhaite réétudier le périmètre approuvé lors de la précédente opération. Aucune décision n'est prise, le nouveau périmètre sera validé lors de la prochaine séance municipale.

Nous interrogerons la CC2R pour savoir si les bâtiments communaux sont subventionnables ou non.

## **REMPACEMENT DE LA CHAUDIERE DE L'ECOLE MATERNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la chaudière gaz de l'école maternelle « Pablo Picasso » n'est plus en état de marche. Il est donc nécessaire de prévoir son remplacement. Des devis ont été demandés à différentes entreprises. Monsieur le Maire présente à l'assemblée ces estimatifs. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de Monsieur Alexis BAILLE concernant la fourniture d'une chaudière De Dietrich gaz naturel pour un montant de 6 603,48 € HT, soit 7 897,76 € TTC et sollicite du Conseil Général de la Drôme une subvention départementale aussi large que possible, au titre de la dotation cantonale patrimoine 2010.

Une subvention doit être également sollicitée auprès du Conseil Général pour permettre le remplacement du parquet de la salle de motricité. En l'absence du dossier que doit nous faire parvenir l'ADDIM, cette demande est reportée.

Arrivée de Monsieur Luc RODET.

## **CYCLO DETENTE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention exceptionnelle faite par Monsieur le Président de l'association Cyclo-Détente pour la confection de maillots avec placage au nom de la Commune.

Monsieur le Président fait connaître dans sa demande que pour rester dans l'éthique du cyclotourisme, la publicité vestimentaire est interdite par la Fédération, de ce fait aucune aide de sponsors n'est possible.

A la majorité, l'assemblée délibérante décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Cyclo-Détente pour participer aux frais de confection des maillots.

## **LA CARAVANE A BRICOLE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance municipale du 09 juin, l'assemblée délibérante avait refusé d'attribuer une subvention exceptionnelle à « La Caravane à Bricole » pour l'organisation de son projet « Saint-Barth aux Mômes ».

Compte tenu de l'intérêt de ce projet de spectacle, celui-ci sera pris en charge dans le cadre de la saison culture de la commune.

## **ADMR SAINT-UZE / SAINT BARTHELEMY DE VALS – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Cette demande sera étudiée lors de la réunion CCAS du 08 juillet 2009.

## **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

### **Jury d'assises – Etablissement de la liste préparatoire des jurés 2010**

Comme chaque année, il est nécessaire de désigner trois personnes de la commune susceptibles d'être choisies par le tribunal pour siéger en tant que juré d'assises. Ces personnes sont tirées au sort parmi les électeurs, âgés de plus de 23 ans, dans la liste électorale générale.

Après tirage au sort, sont désignés :

- Madame Armelle COURBIS
- Monsieur Marcel BONNET
- Mme Aurore DESGRAND

### **Dispositif de lutte contre une pandémie grippale – Désignation d'un élu**

En Avril 2009, un nouveau virus grippal d'origine porcine de type A (H1N1) est apparu au Mexique et très rapidement une extension géographique de la transmission interhumaine du virus a été constatée.

Une pandémie grippale constitue une menace sanitaire majeure qui doit mobiliser l'ensemble des composantes de la nation.

Les communes seront les premières concernées par les effets de la crise, la désignation d'un correspondant « pandémie grippale » s'impose.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Robert DEYGAS pour assurer le rôle de correspondant « pandémie grippale » pour notre commune.

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- Les nouvelles dispositions pour le versement de la dotation amendes de police.
- L'annonce temporaire sur le site internet officiel de la commune de la création d'une société de vente de bijoux en pâte polymère créée par une habitante, Mme Sophie REY.
- Le prêt par la DDE d'un dispositif de contrôle de vitesse des véhicules.
- La possibilité de louer l'ancien local « auto-école » à mesdames Martine Arphand et Nathalie Géry pour installer leur projet d'activité commerciale. Avant tout, un local de remplacement devra être trouvé pour être mis à disposition de l'association du foot.
- L'achat d'un logiciel cimetière. Monsieur François Lecomte participera à la présentation du logiciel proposé par les Inforoutes de l'Ardèche par l'intermédiaire de la Communauté de Communes « Les Deux Rives ».
- La mise en place d'une alarme au local technique.

La liste des fêtes et manifestations du mois de Juillet 2009 est remise aux membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,  
Pierre MONTAGNE